

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 14 novembre 2022

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce quatorzième jour du mois de novembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures quarante-trois, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général adjoint - développement durable, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2022-07-83

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-84

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Quelques personnes prennent la parole. Une question transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville a été lue par la greffière et le maire répond à la question.

CV-2022-07-85

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 24 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-86

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 18, 24 et 25 octobre 2022 et du 1^{er} novembre 2022

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 18, 24 et 25 octobre 2022 et 1^{er} novembre 2022 est déposé.

CV-2022-07-87

Ratification d'un mandat confié à Morency, société d'avocats, pour des services professionnels

[Document d'aide à la décision DAJSC-2022-012](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-10-89 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De ratifier le mandat confié à Morency, société d'avocats, dans le cadre d'un mandat concernant deux dossiers litigieux opposant la Ville à monsieur Thomas Tremblay et monsieur Jean-Philippe Girard.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-88

Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-22-47 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

Le certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-22-47 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques est déposé, à titre d'information.

CV-2022-07-89

Calendrier des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année 2023

[Document d'aide à la décision GRE-2022-089-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-06 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année 2023, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2022-089-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-90

Calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2023
[Document d'aide à la décision GRE-2022-090](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-07 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2023 aux dates et heures indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-090.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-91

Avis au conseil de la Ville de la date du scrutin de l'élection partielle du poste de membre du conseil de la Ville du district 12 – Christ-Roi
[Document d'aide à la décision BPE-2022-001](#)

L'avis de la Présidente d'élection de la Ville à l'effet qu'elle a fixé la date du scrutin de l'élection partielle du poste de membre du conseil de la Ville du district 12 – Christ-Roi au dimanche 19 février 2023, est déposé, à titre d'information.

CV-2022-07-92

Affectation de la réserve financière pour la tenue de l'élection partielle du district 12 – Christ-Roi
[Document d'aide à la décision BPE-2022-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-28 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'affecter un montant de 281 000 \$, provenant du Règlement RV-2020-20-01 sur la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses en application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, pour assumer les dépenses afférentes à la planification, l'organisation et la tenue de l'élection partielle du district 12 – Christ-Roi par la Présidente d'élection de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-93

Financement de la dépense relative aux honoraires professionnels en évaluation pour le secteur Val-des-bois

[Document d'aide à la décision DG-2022-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De financer la dépense relative aux honoraires professionnels en évaluation du secteur Val-des-bois, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DG-2022-006, au montant maximum de 100 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-94

Affectation de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la gestion de la contamination à la suite de déversements ou de découvertes fortuites de contaminants

[Document d'aide à la décision ENV-2022-019](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-10-63 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'affecter un montant maximal de 100 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses relatives à la gestion de la contamination à la suite de déversements ou de découvertes fortuites de contaminants, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision ENV-2022-019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-95

Prévisions budgétaires pour l'année 2023 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2022-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-10-64 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2023 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière, telles qu'elles sont adoptées par la résolution 65-22 de cette régie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-96

Abrogation des résolutions CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie », CV-2003-08-36 « Modification de résolutions suite à la réorganisation administrative », CV-2006-06-64 « Modification à la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » », CV-2014-02-19 « Modifications des résolutions CV-2007-06-25 « Désignation du secrétaire de la commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » et CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie », entente à négocier avec la Coopérative forêt d'Arden et aide financière à cet organisme » et CV-2019-00-84 « Modification de la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » », création de la commission de l'environnement et nomination de membres à cette commission

[Document d'aide à la décision ENV-2022-014-R-3](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-10-97 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'abroger les résolutions suivantes :

- CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie »;
- CV-2003-08-36 « Modification de résolutions suite à la réorganisation administrative »;
- CV-2006-06-64 « Modification à la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » »;
- CV-2014-02-19 « Modifications des résolutions CV-2007-06-25 « Désignation du secrétaire de la commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » et CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie », entente à négocier avec la Coopérative forêt d'Arden et aide financière à cet organisme » ;
- CV-2019-00-84 « Modification de la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » ».

De créer la commission de l'environnement, selon les modalités indiquées en annexe à la fiche de prise de décision ENV-2022-014-R-3.

De nommer les membres suivants à la commission de l'environnement :

Représentantes et représentants élus de la Ville :

- le membre du conseil de la Ville, Fleur Paradis, à titre de présidente;
- le membre du conseil de la Ville, Brigitte Duchesneau, à titre de vice-présidente;
- le membre du conseil de la Ville, Jeannot Demers, à titre de membre;
- un poste vacant.

Représentantes et représentants administratifs de la Ville :

- monsieur Jean-Claude Belles-Isles, directeur de l'Environnement, à titre de membre;
- un poste vacant.

Représentantes et représentants de la communauté :

- madame Suzanne Langevin, à titre de membre, pour un mandat de deux ans ;
- madame Jacynthe Lavigne, à titre de membre, pour un mandat de deux ans ;
- monsieur Denis Poirier, à titre de membre, pour un mandat de deux ans.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-97

Vente à l'encan du 23 avril 2022 et récupération des sommes

[Document d'aide à la décision DEI-EM-2022-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-10-66 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'entériner la vente par le Centre des services partagés et d'affecter le fruit de la vente des semi-remorques pour des dépenses d'immobilisation en remplacement de véhicules ou d'équipements, tel qu'il est mentionné à la fiche de prise de décision DEI-EM-2022-014, afin de réduire les coûts d'entretien en mécanique et améliorer la flotte.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-98

Disposition de véhicules et des équipements pour l'encan du 29 octobre 2022 et récupération des sommes

[Document d'aide à la décision DEI-EM-2022-012](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-09 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'affecter le fruit de la vente des véhicules et d'équipements pour des dépenses d'immobilisations, en remplacement de véhicules ou d'équipements, afin de réduire les coûts d'entretien en mécanique et améliorer la flotte et d'autoriser le coordonnateur des équipements motorisés de la Direction de l'entretien des infrastructures à signer tout document relatif à la vente des véhicules et des équipements.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-99

Modification de la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la commission de développement social et communautaire »

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-033](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-10-68 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De modifier la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire » par le remplacement, à l'alinéa, à l'égard du siège de représentante ou de représentant des personnes en situation d'exclusion et de vulnérabilité sociale, du nom « France Gosselin » par le nom « Émilie Larocque, directrice générale de la Société de réadaptation et d'intégration communautaire », à ce siège.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-00

Convention d'aide financière 2022-2023 du développement du loisir et du sport à intervenir avec le ministre de l'Éducation et la ministre déléguée à l'Éducation responsable de la Condition féminine

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-037](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-10-69 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure la convention d'aide financière 2022-2023 du développement du loisir et du sport à intervenir avec le ministre de l'Éducation et la ministre déléguée à l'Éducation responsable de la Condition féminine, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-037, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et ce, afin que la Ville puisse bénéficier de l'aide financière permettant d'octroyer la gratuité des cours de formation.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-01

Affectation de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la politique de développement social et communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-034](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-10 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'affecter un montant de 2 500 \$ provenant de la réserve pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la politique de développement social et communautaire, tel qu'il est mentionné à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-034.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-02

Protocole d'entente relatif à la vente d'espaces publicitaires à l'Aréna de Lévis à intervenir avec le Club de hockey les chevaliers de Lévis m18 aaa

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-035](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-11 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure le protocole d'entente relatif à la vente d'espaces publicitaires à l'Aréna de Lévis à intervenir avec le Club de hockey les chevaliers de Lévis m18 aaa, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-035, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-03

Protocole d'entente relatif à l'opération à l'Aréna de Lévis à intervenir avec le Club de hockey les chevaliers de Lévis m18 aaa

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-038](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution

CE-2022-11-12 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure le protocole d'entente relatif à l'opération à l'aréna de Lévis à intervenir avec le Club de hockey les chevaliers de Lévis m18 aaa, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-038, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Serge Bonin divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant une aide financière au Club de soccer Lévis-Est et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2022-08-04

Aide financière au Club de soccer Lévis-Est
[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-039](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2022-11-13 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accorder au Club de soccer Lévis-Est l'aide financière indiquée selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-039, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à la majorité

CV-2022-08-05

Dépôt de la liste des taxes impayées
[Document d'aide à la décision FIN-2022-050-R-1](#)

La liste des taxes impayées en tout ou en partie au 28 octobre 2022, est déposée, à titre d'information.

CV-2022-08-06

Dépôt du rapport de projections des revenus et des dépenses de la trésorière au 30 septembre 2022 pour l'année 2022
[Document d'aide à la décision FIN-2022-056](#)

Le rapport de projections des revenus et des dépenses au 30 septembre 2022, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-056, est déposé, à titre d'information.

CV-2022-08-07

Modification de règlements d'emprunt fermés et demande au ministère des Affaires municipale et de l'Habitation relative à l'annulation des soldes résiduels de ces règlements d'emprunt

[Document d'aide à la décision FIN-2022-057](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-14 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De modifier les règlements d'emprunt, compte tenu, le cas échéant, des appropriations du fonds général et des subventions reçues, par le remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt par ceux énumérés en annexe à la fiche de prise de décision FIN-2022-057 et de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler les soldes résiduels de chacun de ces règlements dans ses registres, tels qu'ils sont précisés en annexe à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-08

Proposition de changement de l'odonyme *rue des Carrières*

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-032-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-10-70 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De procéder au changement de l'odonyme *rue des Carrières* en faveur de l'odonyme *rue Yvon-Beaudoin*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-09

Adoption du document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de

l'entrée en vigueur du Règlement RV-2022-22-02 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-127](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-10-91 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2022-22-02 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il a été adopté par la résolution CV-2022-05-65.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-10

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 1 963 979 du cadastre du Québec (991, chemin Vire-Crêpes, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-116](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-15 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De donner un avis défavorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 1 963 979 du cadastre du Québec dans le but d'agrandir la propriété du 996, chemin Vire-Crêpes (secteur Saint-Nicolas), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-11

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 1 963 979 du cadastre du Québec (991, chemin Vire-Crêpes, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-117](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-16 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De donner un avis défavorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 1 963 979 du cadastre du Québec dans le but d'agrandir la propriété du 1000, chemin Vire-Crêpes (secteur Saint-Nicolas), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-12

Demande à la Communauté métropolitaine de Québec pour la modification du Règlement 2011-55 édictant le plan métropolitain d'aménagement et de développement (agrandissement des périmètres d'urbanisation, rue des Trois-Manoirs, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-130](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-18 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De transmettre à la Communauté métropolitaine de Québec une demande de modification de son Règlement 2011-55 édictant le plan métropolitain d'aménagement et de développement, afin d'intégrer une partie des lots 2 602 107, 2 384 164 et 2 384 173 du cadastre du Québec au périmètre d'urbanisation métropolitain et au périmètre d'urbanisation régional et de donner effet à l'ordonnance d'exclusion de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, attribuée par la décision numéro 436235.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-13

Avenant à l'offre d'achat d'un terrain à des fins industrielles à intervenir avec Développement Boucher Bherer inc. relatif à la vente d'une partie du lot 3 021 186 du cadastre du Québec (terrain situé dans le parc industriel de Lauzon)

[Document d'aide à la décision DEV-2022-097](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-10-72 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De conclure l'avenant à l'offre d'achat à intervenir avec Développement Boucher Bherer inc. relatif à la vente d'une partie du lot 3 021 186 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-097, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-14

Réaffirmation et confirmation relativement au choix de la bannière pour le projet d'hôtel dans le secteur de la Traverse

[Document d'aide à la décision DEV-2022-131-R-1](#)

ATTENDU QU'un contrat de vente a été conclu entre la Ville et La traverse un, S.E.C. le 28 juillet 2020 pour la vente des lots 2 434 867 et 2 434 868 du cadastre du Québec à La traverse un, S.E.C.;

ATTENDU QUE La traverse un, S.E.C avait jusqu'au 30 juin 2022 pour répondre aux exigences mentionnées à l'acte de vente, dont la conclusion d'un contrat de gestion de la composante hôtelière;

ATTENDU QUE le propriétaire a déjà été informé, en 2020, qu'un contrat de gestion hôtelière pouvait être conclu avec l'une ou l'autre des quatre bannières hôtelières alors soumises;

ATTENDU la demande récemment formulée pour l'approbation d'une nouvelle bannière;

ATTENDU QU'Horwath recommande favorablement la bannière *Curio* de *Hilton*;

ATTENDU QUE La traverse un, S.E.C. est en défaut à cet égard (contrat de gestion de la composante hôtelière) et à l'égard des autres conditions qui devaient être respectées au 30 juin 2022;

ATTENDU QU'un préavis d'exercice d'un droit résolutoire a été transmis à La traverse un, S.E.C. le 4 octobre 2022 pour la rétrocession des lots 2 434 867 et 2 434 868 du cadastre du Québec à la Ville, et publié au registre foncier le 6 octobre 2022;

ATTENDU QUE l'approbation des bannières proposées par La traverse un, S.E.C. ne peut avoir pour effet de limiter les droits de la Ville d'exiger la rétrocession de l'immeuble ou d'avoir pour effet de prolonger, de quelque façon que ce soit, le délai de 60 jours prévu à la Loi et au préavis d'exercice d'un droit résolutoire déjà transmis au propriétaire ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-10-98 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De réaffirmer et donc, de confirmer l’approbation de la Ville quant au choix de la bannière pouvant faire l’objet d’un contrat de gestion hôtelière sur les lots 2 434 867 et 2 434 868 du cadastre du Québec, soit :

- *Tribute Portfolio* (catégorie *Premium*);
- *Autograph Collection Hotels* (catégorie *Premium*);
- *Le Meridien* (catégorie *Premium*);
- *AC Hotels by Marriott* (catégorie *Select*);
- *Curio de Hilton*.

Adoptée à l’unanimité

CV-2022-08-15

Attribution du *Prix Ville de Lévis* 2022

[Document d’aide à la décision DEV-2022-127](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-19 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De confirmer le choix du récipiendaire du *Prix Ville de Lévis*, suivant la recommandation formulée aux points 1.a) et 2.a) de l’état de situation de la fiche de prise de décision DEV-2022-127.

Adoptée à l’unanimité

CV-2022-08-16

Avenant à une offre d’achat pour la vente de parties des lots 6 506 480, 6 490 629 et 6 490 631 et des lots 2 359 750 et 2 359 751 du cadastre du Québec à 9448-6685 Québec inc. (terrain situé sur la rue des Cordiers, secteur Lévis)

[Document d’aide à la décision DEV-2022-129](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-20 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De conclure l’avenant à l’offre d’achat pour la vente de parties des lots 6 506 480, 6 490 629 et 6 490 631 et des lots 2 359 750 et 2 359 751 du cadastre du Québec à 9448-6685 Québec inc., tel qu’il est annexé à la fiche de

prise de décision DEV-2022-129, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-17

Avenant numéro 18 au contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la gestion du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*

[Document d'aide à la décision DEV-2022-130](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-21 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De conclure l'avenant numéro 18 au contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la gestion du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-130, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-18

Attribution du contrat pour la location ou l'achat de deux niveleuses articulées six roues motrices avec aile de bordage

[Document d'aide à la décision APP-2022-195](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-10-93 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la location ou l'achat de deux niveleuses articulées six roues motrices avec aile de bordage (appel d'offres 2022-50-108), à Brandt tractor ltd, pour une dépense estimée à 840 835,20 \$, avant TPS et TVQ, montant assujéti aux modalités d'indexation prévues aux documents d'appel d'offres et excluant l'option d'achat des garanties prolongées, pour une durée de cinq ans à partir de la date de livraison des niveleuses, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-19

Acquisition de parties du lot 3 369 742 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-032-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-10-94 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accepter la promesse bilatérale de vente et d'achat pour l'acquisition de parties du lot 3 369 742 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 240 mètres carrés et de 0,02 mètre carré, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-032-R-1, d'autoriser le Directeur de l'approvisionnement à signer cette promesse et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-20

Attribution du contrat pour la fourniture de deux remorques fermées à double essieux de 34 pieds

[Document d'aide à la décision APP-2022-209](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-23 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture de deux remorques fermées à double essieux de 34 pieds (appel d'offres 2022-50-122), à Précisions Provençal inc., pour une dépense négociée estimée à 390 024 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-21

Abrogation de la résolution CV-2022-07-56 « Acquisition par expropriation d'une partie du lot 2 431 779 du cadastre du Québec (travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) »

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-033](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-25 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'abroger la résolution CV-2022-07-56 « Acquisition par expropriation d'une partie du lot 2 431 779 du cadastre du Québec (travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-22

Renouvellement de l'entente d'entreprise d'ESRI Canada destinée aux petites municipalités intervenue avec ESRI Canada pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025

[Document d'aide à la décision APP-2022-206-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-26 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De renouveler, de gré à gré, l'entente d'entreprise d'ESRI Canada destinée aux petites municipalités intervenue avec ESRI Canada, au prix de 308 050 \$, avant TPS et TVQ, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, et d'autoriser le directeur des Technologies de l'information à signer les documents de l'entente d'une durée de trois ans, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-23

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2022-22-02 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement visant une permutation dans les secteurs de Saint-Étienne-de-Lauzon, Lévis et Pintendre) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-110](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-110.

Ce règlement a pour objet d'assurer la conformité du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement au Règlement RV-2022-22-02 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, et plus spécifiquement, il a pour objet :

- de créer les zones H2661 et P2664 à partir de la zone X2661 et de prévoir les dispositions applicables à ces zones;
- d'agrandir la zone H0809 à même la zone X0813;
- de renommer la zone H2935 pour que celle-ci devienne la zone X2935 et de prévoir les dispositions applicables à cette zone.

CV-2022-08-24

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-58 décrétant un emprunt de 40 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2022-055](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-58 décrétant un emprunt de 40 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-055.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 40 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV-2022-08-25

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-59 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2022-055](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-59 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-055.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 10 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables,

de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV-2022-08-26

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustement des limites des zones M0881, H0883 et X0884 au cadastre, à proximité de la rue du Tourteau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-128](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Bonin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-128.

Ce règlement a pour objet d'ajuster les limites des zones M0881, H0883 et X0084 au cadastre, à proximité de la rue du Tourteau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), de même qu'il prévoit que la zone H0883 est agrandie à même deux parties de la zone X0884, la zone X0884 est agrandie à même une partie de la zone M0881 et la zone M0881 est agrandie à même une partie de la zone H0883 et une partie de la zone X0884.

CV-2022-08-27

Adoption du Projet de règlement RV-2022-22-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2022-22-02 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement visant une permutation dans les secteurs de Saint-Étienne-de-Lauzon, Lévis et Pintendre) et assemblées publiques de consultation accompagnées d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-110](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-10-71 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2022-22-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-110.

De décréter que les assemblées publiques de consultation soient accompagnées d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'aménagement et d'urbanisme, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue des assemblées publiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-28

Adoption du Projet de règlement RV-2022-22-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustement des limites des zones M0881, H0883 et X0884 au cadastre, à proximité de la rue du Tourteau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-128](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-17 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement RV-2022-22-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-128.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'aménagement et d'urbanisme, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de la première assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-29

Adoption du Règlement RV-2022-22-55 sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subventions s'y rattachant

[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2022-010-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-55 sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subventions s'y rattachant a pour objet le remplacement des branchements privés en plomb sur l'ensemble du territoire de la ville, en prévoyant une interdiction pour un bâtiment d'être desservi par un branchement privé en plomb, une campagne d'identification des branchements privés en plomb, un programme de subvention et des pouvoirs d'inspection ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-10-31 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2022-22-55 sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de

subventions s’y rattachant.

Adoptée à l’unanimité

CV-2022-08-30

Période d’intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2022-08-31

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Pierre Gagné

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé à l’unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Pierre Gagné.

Monsieur Gagné était un policier retraité de la Ville et avait près de 35 années de loyaux services.

Monsieur Gagné était un policier empathique, serviable et un homme qui adorait son métier.

Adoptée à l’unanimité

CV-2022-08-32

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 heures 55, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
